

ROUEN



Bienvenue dans l'Académie de Normandie (périmètre de Rouen)

Félicitations pour votre réussite au concours !

Les collègues militant·e·s du SNES-FSU sont présent·e·s en ces journées de rentrée des stagiaires pour vous rencontrer car l'accueil des enseignant·e·s et des CPE stagiaires est une des priorités du SNES-FSU. **Tout l'été, nous vous avons accompagné·e·s pour vous informer sur les modalités et procédures d'affectation. Nous avons pu aider nombre d'entre vous en suivant les dossiers des collègues qui nous avaient contacté·e·s.**

Cette année, avec plus de 650 postes non pourvus (par les jurys et du fait des doubles admissions et démissions), la crise de recrutement s'aggrave. Seules sept listes complémentaires ont été publiées, soit 66 noms. Le SNES-FSU revendique chaque année l'instauration systématique de ces listes complémentaires prescrites par les textes réglementaires.

Attractivité des salaires, conditions de travail... Les défaillances du Ministère sont nombreuses et ne permettent en rien d'encourager davantage les étudiant·e·s à se tourner vers nos métiers.

Le Ministère fait aussi un drôle d'accueil aux lauréat·e·s des concours... Lorsqu'ils ou elles n'ont pas été affecté·e·s selon leurs vœux, pas moyen de savoir si c'est le résultat d'une erreur, puisque la DGRH s'est refusée à leur communiquer leur barème et les barres. Les lauréat·e·s ont dû se contenter d'une réponse type, évoquant « un examen attentif » de leur situation. La gestion des ressources humaines « de proximité », tant vantée par notre ministre, est en réalité insensible à la situation des futur·e·s collègues, dont certain·e·s ont été poussé·e·s à renoncer au concours.

Enfin, dans le contexte de la crise sanitaire, les annonces de J.-M. Blanquer, en plein été, et les protocoles arrivés tardivement, une fois les établissements fermés, ont encore rendu très difficile toute anticipation, ce qui laisse présager une rentrée, sous tension, dans l'improvisation et le flou, comme l'an dernier.

Les scénarii envisagés posent question car les cours hybrides en présentiel/distanciel sont une mesure déconnectée de la réalité. « L'éviction (terme fort !) *des élèves non vaccinés en cas de contamination* » fait polémique, sans compter qu'il faudra vérifier les vaccinations : qui va le faire ? Pendant ce temps, on ne compte plus les établissements dans lesquels des fenêtres ne s'ouvrent pas... Depuis un an, le SNES-FSU se bat pour l'achat de purificateurs d'air mais rien n'est fait !

Malgré ces conditions difficiles, vous trouverez auprès des militant·e·s du SNES-FSU de votre établissement et de la section académique un réel soutien. Contactez-les !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Daisy MALET et Catherine MEZAAD,
Pour le SNES-FSU de Normandie (périmètre de Rouen).

SNES-FSU

Section académique de Normandie (périmètre de Rouen)

14 boulevard des Belges
76000 Rouen
02 35 98 26 03

<https://normandie.snes.edu/>
s3nor@snes.edu

Twitter : @SNESFSUNormandie

Facebook : Snes Fsu
Normandie

Militantes chargées du suivi

des stagiaires :

Daisy MALET
Catherine MEZAAD



Prise en charge des frais pour se rendre en formation (INSPE ou PAF)

Indemnité pour les stagiaires exerçant à temps complet

Les stagiaires à temps complet bénéficient des indemnités prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 y compris de celles qui ont le caractère de remboursement de frais, lorsqu'ils et elles se rendent en formation (PAF). Le formulaire d'état de frais est à demander auprès du Rectorat.

Indemnité pour les stagiaires exerçant à mi-temps

Les stagiaires à mi-temps bénéficient de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation). Cette indemnité (1000€/an) sera versée automatiquement et mensuellement (d'octobre à juillet, à raison

de 100€/mois) aux enseignant·e·s et CPE stagiaires. Elle se substitue à l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de restauration si leur domicile et leur établissement de stage sont situés hors de l'agglomération rouennaise.

Les collègues stagiaires, pour lesquels les frais engendrés seraient supérieurs au montant de l'IFF, peuvent constituer un dossier documenté dès le mois de septembre afin de bénéficier d'une indemnisation plus proche de leurs dépenses réelles. Le Rectorat devra étudier ces demandes et apporter une réponse. Le SNES-FSU peut vous accompagner dans vos démarches !

Votre année de formation

Le volume de formation est variable selon le concours obtenu et l'expérience professionnelle acquise :



Stagiaires à mi-temps		Stagiaires à plein temps
Dans le cadre du Master MEEF Les créneaux prévus pour la formation sont le mardi et vendredi ainsi que, parfois, le mercredi après-midi .	Déjà titulaires d'un Master 2 Vous bénéficiez d'une formation adaptée à vos besoins sur les mêmes créneaux que les autres stagiaires à mi-temps.	Vous bénéficiez d'une formation « allégée » qui s'ajoute au service à temps complet .
TUTORAT Chaque stagiaire doit avoir un-e tuteur-trice en établissement. De plus, les stagiaires suivant un cursus Master MEEF ont un second tuteur désigné par l'INSPE.		

Les textes de référence aux modalités d'organisation de l'année de stage 2021-2022 sont la circulaire n°2014-080 du 17/06/2014, parue au BO n°25 du 19 juin 2014 et la circulaire n°2015-104 du 30/06/2015, parue au BO n°27 du 02 juillet 2015.

Le calendrier des démarches administratives

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Pré-rentree : signature dans votre établissement du Procès-Verbal d'installation. Ce document permet une prise en charge financière et déclenche le paiement de la première paie fin septembre. Septembre : constitution des dossiers d'aides financières à l'installation. Octobre-novembre : réception de l'arrêté de (re)classement, si vous avez été, avant votre année de stage, non-titulaire, AED, EAP, ... Fin novembre : saisie des vœux pour le mouvement inter-académique (obligatoire pour l'ensemble des stagiaires !).	Début mars : résultats pour le mouvement inter-académique. Vous êtes alors affecté-e dans une académie. Fin mars : saisie des vœux pour le mouvement intra-académique.	Courant juin : résultats pour le mouvement intra-académique. Vous êtes désormais affecté-e dans un établissement ou dans une zone de remplacement. Début juillet : validation de l'année de stage.

La rémunération

	Période	Indice	Salaires nets (hors supplément familial et sans précompte mutualiste)
Certifié-e-s et CPE	1 ^{er} échelon Du 01/09/2021 au 31/08/2022	390	Zone 2 : 1451,99 € Zone 3 : 1435,46 €
Agrégé-e-s		450	Zone 2 : 1679,87 € Zone 3 : 1660,79 €

Zone 2 : zone urbaine ; Zone 3 : zone rurale.

Les aides financières à l'installation

En tant que stagiaire, vous pouvez prétendre à un certain nombre d'aides, notamment suite à l'installation dans un nouveau logement. Ces aides financières n'interviennent qu'une fois le déménagement effectué et les dossiers doivent être constitués et envoyés **avant le 31 octobre 2021 impérativement. Contactez-nous directement pour connaître les démarches à effectuer.**

Stagiaires, quels sont vos droits ?

Vos droits syndicaux : les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires !

- Vous êtes **électeur·trice·s et éligibles au conseil d'administration** de votre établissement ;
- Vous avez droit à **des autorisations d'absences et à des congés de formation syndicale** pour participer à des stages organisés par un syndicat représentatif, dans la limite de **12 jours ouvrables par an** en conservant votre rémunération, sans obligation de récupération des cours ;

Le SNES-FSU organise deux journées de formation spécialement destinées aux stagiaires, l'une fin novembre et l'autre fin mars, pour informer les stagiaires du déroulement de la carrière et des conditions de mutations.

- Vous avez le droit de participer aux **heures mensuelles d'information syndicale** organisées dans votre établissement ;
- Vous avez le droit de faire **grève**.

Quelques outils pour vous accompagner

- Une lettre d'information mensuelle par mail « Rouen SNES-FSU stagiaires » ;
- Des permanences à l'INSPE durant les périodes de formation le **mardi midi** ;
- Des permanences au local du SNES-FSU toute l'année les **mardi après-midi** ;
- Des militant·e·s joignables par téléphone (02 35 98 26 03) et par mail (normandie@snes.edu) **du lundi au vendredi** ;
- Des stages de formation syndicale, ouvrant droit à congé avec conservation du salaire ;
- Dans les établissements, vous trouverez également des enseignant·e·s syndiqué·es au SNES-FSU : n'hésitez pas à les rencontrer et à les solliciter !

Que demande le SNES-FSU pour la formation des enseignant·e·s et CPE ?

La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré est un mandat « historique » du SNES-FSU, mais pas à n'importe quelles conditions.

Le SNES-FSU revendique :

- **une augmentation du niveau de recrutement au Master permettant une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale ;**
- **un pré-recrutement sur critères universitaires, favorisant l'accès aux concours de tou·te·s les étudiant·e·s qui le souhaitent (les bourses sur critères sociaux doivent être augmentées par ailleurs) ;**
- **un Master qui n'enferme pas dans les carrières de l'enseignement et qui permette la poursuite d'études et la diversité des débouchés ;**
- **un concours exigeant et national ;**
- **pendant l'année de stage, un temps de service réparti de la manière suivante : 1/3 en responsabilité « face à élèves » et 2/3 en formation ;**
- **une affectation des stagiaires dans l'établissement du tuteur et sur une partie de son service, lui-même étant ainsi déchargé d'1/3 temps à l'année ;**
- **après la titularisation, une décharge de service d'un mi-temps pendant l'année de néo-titulaire, permettant une entrée progressive dans le métier.**



Les collègues militant·e·s du SNES-FSU sont là pour vous accompagner et vous aider dans votre entrée dans le métier

QUI SOMMES-NOUS ?

Les militant·e·s du SNES-FSU sont tous des enseignant·e·s, des CPE et des Psy-EN en poste en établissement du second degré et engagé·e·s dans l'action syndicale pour défendre une conception du métier d'enseignant·e et un service public de qualité pour être, ensemble, solidaires.

L'action collective demeure plus que nécessaire face aux attaques que subit notre métier : dégradation des conditions d'exercice (classes à effectifs élevés, affectation sur plusieurs établissements, ...), baisse des salaires (retour à un recrutement des stagiaires à l'échelon 1, au lieu de l'échelon 3 retenu il y a quelques années), etc.



Catherine Mezaad

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Le SNES-FSU recueille près de 43% des voix aux élections professionnelles ; ses militant·e·s sont donc majoritaires pour vous défendre dans les commissions académiques.

Elles et ils seront à vos côtés pour toutes les phases décisives de votre année de stage : aides financières d'installation, (re)classement et avancement dans votre carrière, mutations inter et intra-académiques, titularisation, problèmes pratiques (emploi du temps, niveaux d'enseignement, ...).

PAR QUELLES INTERVENTIONS ?

Vous informer le mieux possible, vous rencontrer pour recueillir vos avis, vos questions, vos préoccupations et vous accompagner dans vos démarches administratives.



Daisy Malet

Les chiffres du SNES-FSU

près de 43 %

> résultat du SNES-FSU lors des élections professionnelles de 2018.

54 000

> nombre de collègues syndiqué·e·s au SNES-FSU.

41 €

> coût réel de l'adhésion annuelle pour un·e professeur·e certifié·e ou CPE (après crédit d'impôt de 66 %).

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Certain·e·s vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage mais ne les croyez pas ! Tous les ans, plus de 30 % des stagiaires se syndiquent au SNES-FSU et restent ensuite fidèles au SNES-FSU qui les accompagne dans tous les aspects de leur carrière.

L'administration n'a pas le droit de faire allusion dans votre dossier professionnel à votre appartenance syndicale, même si vous la revendiquez, à l'exercice du droit syndical, à votre participation à une grève, ...

Vous constaterez très vite qu'être syndiqué·e permet d'être informé·e, mais aussi défendu·e individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

**Se syndiquer dès l'année de stage ? Incontournable !
Se syndiquer au SNES-FSU ? Une évidence !**

**N'attendez plus et rejoignez le syndicat majoritaire du
2nd degré : vous y avez votre place !**

Bulletin d'adhésion disponible sur notre site :
<https://normandie.snes.edu/-se-syndiquer-.html>

ou en flashant ce QR-Code

agir ensemble

